

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR du 4 Février 2016**

L'an deux mil seize et le quatre du mois de février et à 20 h 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antonin ANDRIEU, Maire.

**Etaient présents** : MM. ANDRIEU Antonin, SAINT-GEORGES Hervé, FRABOULET Claudine, Adjointes et CATHARY Nicole, FERRIE Jean, BORIES Chantal (arrivée à 21 h 10 à partir de la question n° 3), BACHET Jean-François, SUNE Patrice, ROSSETTI Sylvain, LEVEQUE Frédéric, MADIEC Stéphane

**Etaient absents représentés** : néant

**Etaient absents excusés** : M. BARADAT Eric, Mmes BRUET Laurence, FAULKNER Soisik

**Secrétaire de séance** : Mme FRABOULET Claudine

## **Ordre du jour**

### **- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 Décembre 2015**

Aucune observation

#### **1) – Finances : Ouverture de crédit : Avance**

#### **2) – Bâtiment Mairie-Ecole : Avenants**

#### **3) – Voirie : Maitrise d'œuvre**

#### **4) – Foyer communal**

#### **5) – Questions diverses**

### **1) Finances**

#### **- Ouverture de crédit**

Le Maire rappelle la possibilité sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

#### **DELIBERATION n° 2016-01**

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement listées du budget principal, avant le vote du budget primitif 2016, selon le tableau ci-dessous.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote

du budget primitif 2016, dans limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette, selon le tableau ci-dessous :

Chapitre	Crédits votés au BP 2015	RAR 2014	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2015	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par le conseil municipal	Crédits votés
D 21-	20.000	107.000	0	20.000	5000	1700- art 2141

**- Avance**

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser au SIVOS à titre d'avance sur la participation communale due au titre de l'exercice 2016 une somme de 30.000 € afin de mettre au Syndicat Intercommunal de procéder au mandatement de certaines dépenses de fonctionnement.

DELIBERATION N° 2016.-02

**2) Voirie : Maîtrise d'œuvre**

Le Maire rapporte qu'une consultation de bureaux d'études a été lancée dans le cadre d'une assistance au Maître d'Ouvrage pour les travaux de réfection de la voirie, à savoir :

- rue du Presbytère
- Place de l'Ancienne Mairie
- Place de la Fontvieille
- rue des Montlauriers
- Place de l'Eglise

Sur les trois destinataires du dossier de consultation, trois ont répondu, et après analyse des offres, la proposition de Ingénierie Voiries Réseaux Régis Peiruzas sis 7 rue de Caratge 11230 Courtauly a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse (Commission d'appel d'offres du 12 janvier 2016) pour un montant des honoraires de 4 % applicable pour une estimation prévisionnelle de travaux de 60.577 € H.T

DELIBERATION n° 2016.-03

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer avec INGENIERIE VOIRIES RESEAUX REGIS PEIRUZA le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la voirie et toutes les pièces qui s'y rapportent pour un montant d'honoraires de 4% applicable sur une estimation prévisionnelle des travaux de 60.577 € H.T

**3) Bâtiment Mairie-Ecole : Avenants**

Le Maire indique que par délibération n° 2015-05 du 26 février 2015, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer les marchés de travaux pour l'aménagement d'une salle d'exposition et d'accueil au RDC Mairie. Il rappelle que le montant initial du marché pour les 10 lots est de 153.455,63 € H.T. soit 184.146,76 € T.T.C.

Il précise que certains travaux complémentaires non prévus au marché initial ont été nécessaires. Les projets d'avenant ont été entérinés par la Commission d'Appels d'Offres consultée le 12 janvier 2016.

- lot 9 – peintures : plus value 2.942,00 € H.T portant le marché de 13.012,45 € H.T à 15.954,45 € H.T

- lot 3 – carrelage : moins value 292,50 € H.T, plus value de 2964,96 € H.T portant le marché de 5.862,77 € H.T à 8.833,72 € H.T
- lot 4 – menuiseries intérieures : moins value 788,90 € H.T, plus value de 6.834 € H.T portant le marché de 7.742,43 à 14.576,43 €

#### DELIBERATION n° 2016-04

Il rappelle que :

- le montant initial du marché pour les 10 lots est de 153.455,63 € H.T soit 184.146,76 € T.T.C - le lot n° 9 : peintures a été conclu avec la SARL ALLO DECO pour un montant de 13.012,45 € H.T (soit 15.614,94 € T.T.C).

Il rapporte que :

- Des travaux complémentaires non prévus au marché initial sont nécessaires. ; « lors des démolitions des travaux de peintures supplémentaires sont nécessaires car les maçonneries et les plâtres existants sont de très mauvaises qualités, et des travaux de peintures d'ouvrages bois existants sont demandés par le maître d'ouvrage ». Ils sont estimés à 2942,00 € H.T.

Le montant du lot n°9 est ainsi porté de 13.012,45€ H.T à 15.954,45 € H.T, soit une augmentation de 12,20 %.

Le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres consultée le 12 janvier 2016 a émis un avis favorable au projet d'avenant en plus - value tel que présenté.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant n°1 en plus - value au marché de travaux approuvé le 08 avril 2015, lot n°09 avec la SARL ALLO DECO.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 en plus - value avec la SARL ALLO DECO.

**DIT que** la dépense en résultant est imputée à l'article 2313.

Le montant global du marché est ainsi porté à 156.397,63 €H.T soit 187.677,15T.T.C

#### DELIBERATION n° 2016-05

Il rappelle que :

- le montant initial du marché pour les 10 lots est de 153.455,63 € H.T soit 184.146,76 € T.T.C - le lot n°4 : menuiseries intérieures a été conclu avec la SARL GOMEZ pour un montant de 8.531,33 € H.T (soit 10.237,60 € T.T.C).

Il rapporte que :

- Des travaux ne seront pas réalisés (à savoir 4c2/13 hublot verre et 4c2 01-03 châssis vitré). Le montant de la moins- value s'élève à 788,90 € H.T.

Le montant du lot n°10 est ainsi porté de 8.531,33 € H.T à 7.742,43 € H.T

- Des travaux complémentaires pour le « changement en passage de 4<sup>ème</sup> catégorie de l'établissement, ceci impose une stabilité au feu ½ heure des menuiseries intérieures, la construction d'un châssis supplémentaire vitré dans le couloir RDC et d'un organigramme » non prévus au marché initial sont nécessaires. Ils sont estimés à 6834,00 € H.T.

Le montant du lot n°10 est ainsi porté de 7.742,43€ H.T à 14.576,43 € H.T.

Pourcentage d'augmentation du marché : 8531,33€ H.T (marché initial) / 6045,10 € H.T (6834 € H.T plus-value moins 788.90 € H.T= 6045,10€ H.T.) = 70%

Le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres consultée le 12 janvier 2016 a émis un avis favorable au projet d'avenant en plus et moins- value tel que présenté.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant n°1 en moins- value et en plus -value au marché de travaux approuvé le 08 avril 2015, lot n°04 avec la SARL GOMEZ.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 en plus et moins - value avec la SARL GOMEZ

**DIT que** la dépense en résultant est imputée à l'article 2313.  
Le montant global du marché est ainsi porté à 162.442,73€ H.T

#### DELIBERATION n° 2016-06

Il rappelle que :

- le montant initial du marché pour les 10 lots est de 153.455,63 € H.T soit 184.146,76 € T.T.C - le lot n° 03 : carrelage a été conclu avec la EURL SERRANO pour un montant de 6.161,27 € H.T (soit 7.393,52 € T.T.C).

Il rapporte que :

- Des travaux ne seront pas réalisés (à savoir 3c2/07 tapis/1 unité). Le montant de la moins- value s'élève à 292,50 € H.T.

Le montant du lot n°03 est ainsi porté de 6.161,27 € H.T à 5.868,77 € H.T

- Des travaux complémentaires non prévus au marché initial sont nécessaires. ; « Le sol souple de la salle d'exposition ne pouvant pas être conservé pour des raisons techniques » il doit être remplacé.. Les travaux sont estimés à 2.964,96 € H.T.

Le montant du lot n°03 est ainsi porté de 5.868,77€ H.T à 8.833,72 € H.T.

Pourcentage d'augmentation du marché :  $2672,46 \text{ € H.T} (2964,96 \text{ € H.T plus-value moins } 292,50 \text{ € H.T}) / 6161,27 \text{ € H.T (marché initial)} = 43,38\%$

Le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres consultée le 12 janvier 2016 a émis un avis favorable au projet d'avenant en plus - value tel que présenté.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant n°1 en plus et moins - value au marché de travaux approuvé le 08 avril 2015, lot n°03 avec la EURL SERRANO .

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 en plus - value avec la EURL SERRANO.

**DIT que** la dépense en résultant est imputée à l'article 2313.

Le montant global du marché est ainsi porté de 162.442,73 € H.T (montant avenant n°1 SARL Gomez) à 165.115,19 €H.T

#### **4) Foyer communal**

Certains élus souhaitent qu'une réflexion soit menée sur le prêt à titre gratuit des foyers à la population. En effet, il est constaté certains dérapages : dégradation, propreté, chauffage, électricité, fermeture des portes et fenêtres, durée d'occupation, etc...

Cette question sera examinée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

## **5) Questions diverses**

Le Maire informe ses collègues que l'inauguration de la Crèche aura lieu le Samedi 13 Février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,  
Antonin ANDRIEU

Le Secrétaire de séance  
Claudine FRABOULET